



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bourse

Question écrite n° 1615

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la suppression de la cotation des emprunts russes à la bourse de Paris. En 1996, à la veille de la signature du mémorandum d'accord entre la France et la Fédération de Russie, la cotation de ces emprunts avait été suspendue dans l'attente d'une information complète des porteurs sur les conditions d'indemnisation des titres concernés. Or, non seulement les modalités de répartition des sommes versées par la Fédération de Russie sont aujourd'hui connues mais cette répartition a même été effectuée. Dès lors, plus rien ne s'oppose à la reprise de la cotation. Pour autant, elle est toujours suspendue, ce qui est préjudiciable aux porteurs de titres russes. Il souhaiterait donc savoir quand interviendra la reprise des cotations des emprunts russes.

Texte de la réponse

La suspension de la cotation des emprunts russes est intervenue le 25 novembre 1996, à la veille de la signature du mémorandum d'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif au règlement définitif des créances réciproques entre la France et la Russie antérieures au 9 mai 1945. A la suite de cet accord, les modalités d'indemnisation des titres concernés ont été définies et l'indemnisation des porteurs est maintenant pratiquement achevée. Dans ce contexte, je veillerai à ce que la question de la reprise de la cotation de ces emprunts soit prochainement éclaircie, en considérant tout autant l'intérêt légitime des porteurs d'emprunts russes que la portée de l'accord entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement du contentieux sur les emprunts russes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1615

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 novembre 2002

Question publiée le : 12 août 2002, page 2830

Réponse publiée le : 11 novembre 2002, page 4178